

Faire Ville à Marseille

Comme de nombreuses autres villes, la Ville de Marseille est confrontée à la santé mentale dans son quotidien et dans diverses situations : services rendus à la population, interpellations des professionnels de différents secteurs, sollicitations des élus par les administrés et gestion réglementée de l'hospitalisation d'office...

C'est à la fois la récurrence des interpellations, l'idée d'une multiplication de situations restant sans solution où prédominent la tension et la gravité, mais aussi le sentiment que l'espace commun devient le lieu d'expression des détresses et souffrances isolées dans une urbanité qui se défait, qui ont conduit la Ville à interroger sa responsabilité.

L'aptitude à entendre ce qui se vit et s'exprime sur un territoire pour agir dans le sens de l'intérêt commun n'est pas fait acquis ni pour des élus, ni pour des techniciens dont l'une des missions est celle de l'aide à la décision publique. Cette aptitude nécessite un postulat : celui de croire que la Ville n'est pas une simple construction gestionnaire et technique, mais un espace vivant, espace d'incertitude, sans cesse en apprentissage de la différence et de l'altérité, de production du vivre ensemble.

Il est des expériences qui forment à cette disposition.

Celle conduite depuis 1995 par la Ville de Marseille en matière de Sida et de toxicomanies en est une.

A cette date, face à l'ampleur de l'épidémie du Sida sur son territoire, notamment la contamination massive des usagers de drogues, la Ville de Marseille a marqué son engagement dans un programme politique fort, basé sur trois principes : le respect de l'intégrité et de la dignité des personnes, la nécessaire solidarité, et la globalité de la politique à mener.

Le rôle de la Ville a émergé dans la concertation et l'action avec les différents acteurs, institutionnels, professionnels, asso-

ciations d'usagers de drogues, de personnes malades et la population. Depuis, il paraît évident que la responsabilité et la relation de proximité qu'entretiennent les élus et les services municipaux avec la population, constituent un atout majeur dans la prise en compte partagée de ces problématiques sur l'ensemble de leurs aspects.

Aujourd'hui, dans le domaine de la santé mentale, la commune (élus et services techniques) se saisit des interpellations qui lui sont faites, et elle mesure à chaque fois la multiplicité des situations que celles-ci recouvrent (discontinuité entre différents soins psychiatriques, entre la prise en charge médicale et sociale, crises, isolement, rupture sociale, détresse, précarité et souffrance psychique, demande de soutien des proches, des familles, réhabilitation, insertion des personnes, nuisances, danger, plaintes du voisinage, stigmatisation, violence agie, violence subie...).

Cette multiplicité amène à considérer que la notion de «santé mentale» est difficile à cerner, complexe et correspond à un vaste champ d'expériences dont la globalité ne peut être réduite à la maladie mentale. Elle vient qualifier aussi les manifestations de détresse des individus en difficulté dans leurs relations avec les autres et leur environnement.

Comment la Ville peut-elle se saisir de cette complexité ? A-t-elle un rôle à jouer ?

Pour certains, s'intéresser à la santé mentale semble devenu une évidence voire une exigence pour une commune ; d'autres soupçonnent là un relent d'hygiénisme, de contrôle social, de médicalisation du social...

Consciente que la proximité constitue un vecteur central et une condition pour la mise en place d'actions concertées et adaptées aux besoins de ses concitoyens, la Ville de Marseille souhaite contribuer localement à une démarche qui vise à croiser les différents

regards, les points de vue, accompagner la réflexion et aider à la mise en place d'actions.

Ainsi, dans un premier temps, la mairie a missionné l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) pour faire un état des lieux des problèmes de santé mentale sur le territoire communal.

Trois actions d'évaluation sont en cours de réalisation :

- L'élaboration d'un tableau de bord rassemblant et mettant en perspective des données statistiques détenues par divers organismes,
- Le recensement des structures et personnes ressources qui existent et agissent sur le territoire communal, complété de données recueillies par questionnaire auprès de ces structures,
- La réalisation d'une enquête qualitative dans le but de faire un diagnostic partagé de la situation des prises en charge à Marseille, à partir d'une méthodologie centrée autour de l'étude de trajectoires d'usagers en privilégiant, dans un premier temps, leur propre avis sur le système de prise en charge.

Un Groupe de suivi technique composé de représentants de la Ville, de la DRASS et de la DDASS, de psychiatres, psychologue, médecin généraliste, intervenants sociaux, associations de malades et de familles, chercheurs nourrit et suit ces actions d'évaluation dont les résultats seront connus au cours du premier semestre 2007.

Dans un deuxième temps, la Ville a voulu constituer un Conseil d'Orientation en Santé Mentale à l'échelle de son territoire. Il réunira des élus, partenaires institutionnels, des professionnels des champs sanitaires, médico-sociaux et sociaux, des associations d'usagers et des familles, des chercheurs.

Cette instance permanente de concertation et d'orientation sera tournée vers l'action et devra soutenir la municipalité dans la construction de son engagement et son rôle dans le domaine de la santé mentale. ■

Françoise GAUNET-ESCARRAS

Adjointe au maire, Déléguée à l'Hygiène, la Santé, le Sida, la Toxicomanie, la Prévention des Risques Sanitaires chez l'Adolescent.

Mylène FRAPPAS

Chargée de Mission, Responsable de la Mission Sida Toxicomanies et Prévention des Conduites à Risques - Direction de la Santé Publique - Ville de Marseille.